



**PROJET DE LOI 57,
CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES ET CAMÉRAS AUX FEUX ROUGES**

Le 26 avril dernier, l'Association a déposé au secrétaire de la Commission des institutions un mémoire sur le Projet de loi 57. Ce projet prévoit entre autres certaines modifications relatives à l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. L'Association a émis certaines réserves sur l'adoption de ce projet de loi, notamment sur le rôle indispensable des interceptions policières pour la sécurité du public, la découverte d'autres infractions lors des interceptions, l'arrêt de l'infraction par l'interception et l'absence de points d'inaptitude lors d'un constat émis par ces appareils électroniques.

[Cliquez ici pour consulter le mémoire](#)

Move Over Law

Toujours dans le cadre du Projet de loi 57, l'Association a profité de la réouverture du Code de la sécurité routière pour réitérer à nouveau officiellement dans son mémoire l'instauration d'une nouvelle mesure législative, soit le corridor de sécurité. Cette mesure aurait pour effet d'obliger chaque conducteur du Québec à changer de voie lorsque la situation le permet et de ralentir à la vue d'un véhicule d'urgence en intervention en bordure des voies rapides. Cette mesure est présentement adoptée dans la majorité des juridictions nord-américaines et permet de renforcer la sécurité des intervenants en situation d'urgence.